

## QUALITE - GESTION DES RISQUES – DEVELOPPEMENT DURABLE

### ANESM – SANTE MEDICO SOCIALE

#### Préparer l'évaluation externe dans les établissements sociaux et médico sociaux

#### CONTEXTE

Les établissements sociaux et médico sociaux mentionnés à l'article L.312-1 du CASF sont soumis à deux obligations distinctes en matière d'évaluation : l'évaluation interne et l'évaluation externe.

Les structures de services à la personne pour leurs activités relevant de l'agrément qualité doivent, elles aussi, réaliser une évaluation externe dans le cadre de leur demande de renouvellement.

#### CONTENU

- ❶ Les principes caractéristiques de l'évaluation externe
  - comprendre le cahier des charges
  - définir le cadre général
- ❷ Organiser une mise en concurrence pour la sélection de l'organisme habilité
  - formaliser le document
  - savoir sélectionner l'organisme habilité
  - établir le contrat
- ❸ Optimiser la relation avec l'évaluateur
  - respecter les rôles
  - instaurer une relation
  - savoir analyser le contenu du pré rapport et du rapport
  - définir et prioriser les actions d'amélioration

<b>Dates</b>	A définir
<b>Durée et lieu</b>	en intra 1 jour
<b>Coût</b>	A définir
<b>Personnes concernées</b>	personnes concernées par l'évaluation interne : directeur, directeur adjoint, chef de service, référent qualité, chef de projet, encadrement intermédiaire...
<b>Profil intervenant(s)</b>	A définir